



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27
E-Mail : administration@soyhieres.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2022-00829-S

Requérant(s)	Tobias Jenny et Joan Lynn Ralston, Chemin de la Réselle 53, 2805 Soyhières
Auteur du projet	Schaller Olivier Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier
Description de l'ouvrage	Installation d'une pompe à chaleur splittée air-eau
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 412
Lieu-dit, rue	Sous la Vieille Eglise, Chemin de la Réselle 53, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	art. 63LCER; 2.5.1 RCC
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	19.08.2022
Début de la publication	22.08.2022
Échéance de la publication	21.09.2022

Ouvrages

Fabriquant et modèle : Brötje BLW NEO 8

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 19 AOUT 2022

COMMUNE DE SOYHIÈRES

Au nom de la police des constructions

Le maire
Christian Zuber

La secrétaire
Jenny Stettler